

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 15 décembre 2008

**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN  
**Secrétaire** : M. BORDAT  
**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON -  
 Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE -  
 Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mlle KOENDERS - Mme  
 DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST -  
 Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - M.  
 ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle  
 CHEVALIER - M. EL HASSOUNI  
**Membres excusés** : Mme MARTIN (pouvoir M. MILLOT)  
**Membres absents** : Mme ROY - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX -  
 M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

## **OBJET DE LA DELIBERATION**

### **2, allée de Messigny - Acquisition d'une propriété bâtie**

Monsieur Pribetich, au nom des commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Les conjoints Enfer proposent à la vente une maison située 2, allée de Messigny, cadastrée section AR n°167, au prix de 120 000 €, commission de négociation incluse. L'ensemble du bien est grevé de la servitude d'emplacement réservé n°30 au plan d'occupation des sols au profit de la Ville, en vue de l'élargissement de la route d'Ahuy et de la création d'un aménagement en faveur des piétons et des deux roues.

Suivant l'accord amiable intervenu avec les conjoints Enfer, il est proposé de procéder à l'acquisition de cette propriété bâtie libre d'occupation, d'une surface habitable d'environ 53 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 115 200 €, auquel s'ajoute une commission de négociation de 4 800 €, soit la somme totale de 120 000 €, conforme à l'évaluation de France Domaine.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

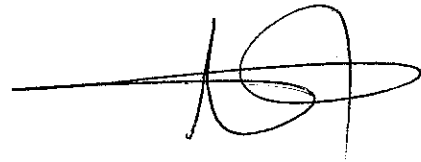
1- décider l'acquisition par la Ville, sur les conjoints Enfer - demeurant maison de retraite « Les Charmes », boulevard Henri de Regnier 71600 Paray-le-Monial, et 10, route de Chevigny 21310 Noiron-sur-Bèze - d'une propriété bâtie 2, allée de Messigny, libre d'occupation, cadastrée section AR n°167, d'une surface habitable d'environ 53 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 115 200 €, auquel s'ajoute une commission d'agence de 4 800 €, soit la somme totale de 120 000 € ;

2- dire qu'il sera procédé à cette acquisition par acte notarié ;

3- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

**PUBLIÉ LE 16/12/08**

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

16 DEC. 2008



